



# LETTRE INFO

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**OCTOBRE 2018 - N°2**

[www.commune-de-bulle.fr](http://www.commune-de-bulle.fr)

### Stationnements sur les trottoirs

De plus en plus de voitures stationnent sur les trottoirs dans plusieurs rues de la Commune. Nous rappelons que ceux-ci sont réservés aux piétons et leur permettent de marcher en toute sécurité. Dès qu'une voiture prend la place, les enfants, les mamans avec leur poussette, les personnes plus âgées sont obligées de quitter le trottoir pour marcher sur la route. Sans parler des voitures gênant la visibilité. Nous demandons à tous de respecter ces règles élémentaires de civisme et de bon sens. En cas de non-respect de ces règles élémentaires du code de la route, un avertissement sera affiché sur le véhicule avant un éventuel procès-verbal. Il en va du bien vivre ensemble et de la sécurité de tous.

### Assemblée générale du Ski Club Frasne Dugeon

L'AG du Ski Club Frasne Dugeon aura lieu **le vendredi 5 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle Foblant**. Venez nombreux.

### Spectacle jeune public de l'ACI

L'ACI propose le spectacle jeune public à la **salle des fêtes de Bulle le dimanche 21 octobre 2018, à 10 h 30** pour les enfants de 6 mois à 5 ans (35 mn) et **à 16 h** pour les enfants de + de 5 ans (45 mn).

Le spectacle s'intitule "*Boîte de Nuits*" : *Fameux marchands de sable, Mrs Paul et Michel vont vous dévoiler tout ce que vous avez toujours rêvé de savoir sur ce 6e continent inexploré qu'est le sommeil : pourquoi les insomniaques sont-ils insensibles au sable ? Comment réveiller les Touaregs dans le désert ? Que penser des petits sablés ? Le Dodo était-il un animal de nuit ? Paul et Michel nous embarquent dans de nouvelles aventures, toujours musicales mais encore plus drôles et absurdes.* Un spectacle réjouissant pour les tout petits et grands !

Tarifs : **3 €** enfants et **6 €** adultes (pour 1 ou 2 spectacles). Les petits, "apportez votre coussin"

### Vitesse excessive sur la route de Chapelle d'Huin

La circulation sur la route menant de Bulle à Chapelle d'Huin est de plus en plus dense à certaines heures de la journée. La vitesse autorisée de 80 km/h est loin d'être respectée par certains usagers. La Commune voisine sera avertie ainsi que la gendarmerie à qui nous demanderons de faire des contrôles inopinés. Pour nous, habitants du village, nous savons tous que cette route est étroite, qu'une ferme est en bordure, que des sportifs ou des randonneurs l'empruntent régulièrement et qu'il convient donc d'être prudents.

### Stationnement sur la place Foblant

Pour rappel, la place devant la salle Foblant est réservée aux utilisateurs de la salle et aux locataires des appartements. Elle n'est en aucun cas un parking privé et encore moins un parking pour les poids lourds. Ces derniers doivent se garer sur la place en bas de la Mairie. Un arrêté stipule ces informations. Nous demandons à tous de les respecter. En effet, il n'est pas normal que des personnes louant la salle pour une réunion en soirée ou un WE ne puissent pas bénéficier des emplacements prévus pour leurs invités.

Le Maire - Le Conseil municipal